



Avis

14 juillet 2008

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) prend des décisions d'ordre législatif, politique et administratif conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Cet avis a pour but d'annoncer les décisions que la Commission a prises lors de sa dernière réunion.

Suite à une réunion publique de la Commission qui a eu lieu le 10 juin 2008 à Ottawa (Ontario), la Commission a :

1. approuvé le document d'application de la réglementation RD-346, *Évaluation de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires* pour sa publication finale et son entrée en vigueur.
2. approuvé en vigueur le document d'application de la réglementation RD-337, *Conceptions des nouvelles centrales nucléaires* pour sa publication finale et son entrée en vigueur.

Les versions anglaise et française des documents RD-346 et RD-337 seront disponibles sur le site Web de la CCSN à une date ultérieure.

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin incluant ces décisions sera soumis pour approbation par la Commission lors de sa prochaine réunion le 21 août 2008. On pourra avoir accès au procès-verbal approuvé sur le site Web de la CCSN, à www.suretenucleaire.gc.ca, ou se le procurer en communiquant avec la CCSN, à une date ultérieure, peu après réunion du 21 août.

La CCSN régit l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Contact:

Pascale Bourassa
Secrétariat de la Commission
613-947-0247 ou 1-800-668-5284
interventions@cnsccsn.gc.ca



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Avis
